

Concours international de composition de la ville Neuss / Allemagne

Le prix de composition de musique sacrée de la ville de Neuss existe depuis 1980 et a lieu tous les quatre ans. Le montant du prix de composition est de € 5.000, attribué par le jury de membres renommés sous la présidence de M. Thomas Daniel Schlee.

Le délai d'inscription est fixé au 30 septembre 2015.

Généralités

La ville de Neuss organise à nouveau pour l'année 2016 un concours de composition.

Le concours a lieu tous les 4 ans. Les organisateurs sont la ville de Neuss, l'Église Protestante ainsi que l'Église Catholique.

Le prix de musique sacrée de la ville de Neuss est d'un montant de 5.000 €. Le prix ne peut pas être divisé.

Oeuvre

Le sujet du prix de composition du concours est „Zeit des Friedens“ („Temps de la paix“) pour voix aigue:s et orgue (possibilité d'ajouter la percussion pour un joueur). La forme est une „Messe basse“ ou une cantate. La pièce ne doit pas excéder 20 minutes.

Pour la „Messe basse“, les mouvements Introitus, Kyrie, Sanctus et Agnus Dei devraient être composés.

La suite des mouvements pour la cantate est au libre choix du candidat.

L'utilisation de textes liturgiques et bibliques ainsi que des thématiques autour de „Bedrängnis“ (l'embarras, l'harcèlement), „Verfolgung“ (persécution), „Flucht“ (fuite), „Terror“ (actes de terrorisme, terreur) sont possibles. Pour les thèmes choisis l'utilisation de littérature appropriée est demandée.

La composition sélectionnée sera jouée en création mondiale lors de la semaine de la musique sacrée 2016 - cette semaine porte le titre „Macht-Kirche-Staat?“ - „Pouvoir-Église-État?“

Inscriptions

Le délai d'inscription est fixé au 30 septembre 2015. L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants:

- Huit partitions, avec un titre ainsi que des informations sur la durée de l'oeuvre, sans la moindre mention du nom de l'auteur, le candidat devant demeurer anonyme pour le Jury.

- des explications exactes pour l'exécution de l'oeuvre en huit exemplaires s'ils ne figurent pas clairement dans la partition
- une enveloppe fermée portant le titre de l'oeuvre et contenant à l'intérieur: Le nom et l'adresse du compositeur, une biographie courte et une attestation que l'oeuvre n'a jamais été joué ni publié. Cette enveloppe sera ouvert uniquement après le choix du Jury.

Composition du Jury

- Dr. Thomas Daniel Schlee (présidence), Wien (Vienne, Autriche)
- Prof. Oskar Gottlieb Blarr, Düsseldorf (Allemagne)
- Compositeur Thomas Blumenkamp, Meerbusch (Allemagne)
- Prof. Krzysztof Meyer, Altenkirchen (Allemagne)
- Prof. Heinz-Albert-Heindrichs, Gelsenkirchen (Allemagne)
- Kantor (musicien de l'église) Joachim Neugart, Neuss (Allemagne)
- Kantorin (musicienne de l'église) Katja Ulges-Stein, Neuss (Allemagne)

Les décisions du Jury sont sans recours. Les membres de Jury ne peuvent être candidats.

Droits

Les candidats accorde que dans le cas que l'oeuvre sera primée qu'elle puisse être jouée à Neuss pour la première. Des coûts éventuels émanant des droits d'auteur des tierces pour la première exécution seront aux frais du candidat.

Des anciens candidats primés ne peuvent porter candidature.

Pour l'envoi des documents et pour informations, adressez-vous au

Kulturamt der Stadt Neuss
Stichwort (mot clé): Kompositionswettbewerb
Oberstraße 17
D- 41460 Neuss
Allemagne

Kulturamt der Stadt Neuss, tél.: +49 (0) 2131-904118